



# Code de déontologie canadien



KPMG au Canada



[kpmg.com/ca/fr](https://kpmg.com/ca/fr)

# Table des matières

<b>3</b>	Message de la direction <b>Bill Thomas</b> Président de KPMG International <b>Benjie Thomas</b> Chef de la direction et associé principal, KPMG au Canada
<b>5</b>	Introduction
<b>7</b>	Nos valeurs
<b>9</b>	Nos engagements
<b>12</b>	Nos responsabilités
<b>14</b>	Comment obtenir de l'aide
<b>16</b>	Ligne directe canadienne Éthique et conformité
<b>17</b>	Respect du <i>Code de déontologie</i> canadien

# Message de la direction

**Bill Thomas**

Président et chef de la direction de KPMG International

**Nos valeurs nous définissent.  
L'excellence nous distingue.**

KPMG est là pour changer les choses pour le mieux, en déjouant la complexité, en favorisant le succès d'autres personnes et en relevant les défis de notre époque. Notre cabinet ne veut pas seulement faire partie de l'histoire; il a pour mission de la façonner de manière positive et significative dans le but d'inspirer la confiance et de favoriser le changement dans tout ce que nous faisons.

Nous faisons ce qui compte. C'est un grand honneur pour moi de diriger une organisation qui, pendant plus de 150 ans, a su mettre de l'avant son expertise et prodiguer des conseils pour résoudre des problèmes auxquels il n'existait pas de solutions simples. Nous sommes là pour nos clients et les parties prenantes qui ont besoin de nous, pour les marchés financiers, que nous protégeons, et pour le grand public, qui nous fait confiance pour le servir avec intégrité.

Instaurer une culture qui permette de relever ces défis et d'exceller prend du temps et nécessite que nous appliquions un ensemble de valeurs claires et simples dans tout ce que nous faisons. Ces valeurs définissent les attentes que nous avons les uns envers les autres et, surtout, elles nous définissent nous-mêmes. En fin de compte, elles sont au cœur de qui nous sommes, en tant que cabinet, et de ce que cela signifie de travailler chez KPMG.

Ce *Code de déontologie* de KPMG présente les valeurs de notre cabinet, lesquelles orientent les actions de tous chez KPMG, à l'échelle mondiale. À mon avis, il s'agit de l'un de nos documents les plus importants.

Il explique très clairement la manière dont nous sommes censés nous comporter les uns envers les autres et envers nos clients, ainsi que notre devoir de veiller à l'intérêt public. Tous les employés de KPMG sont tenus d'appliquer le Code de déontologie dans leurs responsabilités au quotidien et d'adopter un comportement qui y soit conforme. Nous l'avons rédigé afin de nous responsabiliser tous et pour éviter que nous ne nous égarions.

Compte tenu des pressions qui s'exercent actuellement sans relâche sur les entreprises, et des défis de plus en plus nombreux avec lesquels la société doit composer, notre mission n'a jamais été aussi pertinente. Portés par nos valeurs et notre profond engagement à faire les choses comme elles doivent l'être – avec intégrité, toujours – nous continuerons de viser l'excellence à très long terme.

# Message de Benjie Thomas



## **Benjie Thomas**

Chef de la direction et associé principal  
KPMG au Canada

Depuis 150 ans, nous travaillons aux côtés d'entreprises et d'autres organisations pour bâtir un Canada meilleur et plus fort, un pays innovateur, prospère et résilient, prêt à relever nos défis communs et à saisir au bond les occasions qui se présentent.

Notre objectif est d'inspirer confiance et de favoriser le changement pour les gens, les investisseurs, les organisations et les communautés que nous servons. La confiance – dans les autres et dans le travail que nous accomplissons – se trouve au cœur de tout cela. Elle se gagne chaque jour, en fonction de nos choix et de l'intégrité que nous apportons à toute interaction.

Le présent Code de déontologie se veut le reflet de ce que nous sommes et de ce que nous défendons. Il décrit les valeurs et les comportements qui définissent notre culture et guident nos décisions, même dans les situations les plus complexes et les plus difficiles. Mis en pratique avec courage et intégrité, il nous assure de maintenir les normes les plus élevées en matière de qualité et d'excellence.

Chacun d'entre nous, et chaque organisation avec lesquelles nous travaillons, joue un rôle dans le respect des normes éthiques qui font de KPMG un cabinet sur lequel les gens peuvent compter. Cela signifie de s'engager à respecter les principes du Code, de se manifester lorsque quelque chose cloche et de s'entraider à agir correctement en toutes circonstances. Ce Code fournit des directives et vous indique où obtenir de l'aide si jamais vous ne savez pas comment réagir dans une situation donnée.

Nos valeurs façonnent notre façon de travailler, de diriger et de nous soutenir mutuellement. Nous vous remercions d'y adhérer et de contribuer à protéger et à renforcer la culture que nous avons bâtie ensemble. C'est ainsi que nous mettons le meilleur de KPMG à contribution à chaque instant, pour relever chaque défi, au quotidien.

# Introduction

Chez KPMG, nous savons que la confiance se gagne en faisant ce qui doit être fait, et pas seulement à l'occasion, mais en tout temps. Alors que le monde évolue rapidement et se complexifie, ce principe de base n'a jamais été aussi important.

Nous<sup>1</sup> sommes engagés à atteindre les normes les plus strictes en matière de comportement professionnel et personnel à l'échelle du cabinet, dans tout ce que nous faisons. L'éthique et l'intégrité sont des aspects fondamentaux de notre identité, et c'est pourquoi tous les employés de KPMG doivent tenir cette promesse d'excellence.

Dans notre Code de déontologie, nous présentons les responsabilités que tous les employés de KPMG ont les uns envers les uns autres, envers nos clients et envers le public. Le Code illustre comment nos valeurs donnent naissance à nos plus grandes aspirations et guident l'ensemble de nos comportements et actions. Il définit ce que signifie le fait de travailler pour KPMG et de faire partie de cette grande famille, de même que nos responsabilités individuelles et collectives

---

<sup>1</sup> Dans le présent Code de déontologie canadien, « nous », « KPMG », « notre » et « nos » renvoient à KPMG au Canada.

# Introduction

Le Code de déontologie canadien (le Code) est destiné :

- à tous les membres de notre personnel, afin de leur permettre de comprendre ce qui est attendu d’eux et les responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne l’application des valeurs de KPMG dans tout ce qu’ils font;
- aux membres des équipes de direction et de gestion, afin de leur permettre de s’assurer que les décisions qu’ils prennent, l’exemple qu’ils donnent et les attentes qu’ils ont envers leurs collègues tiennent compte de leurs responsabilités et de nos valeurs;
- aux employés éventuels;
- aux organismes de réglementation, aux clients, aux fournisseurs et au public en général, afin de leur permettre de comprendre les valeurs de notre organisation.

Le Code est un document mis à la disposition du public qui peut être consulté à partir du site Web de KPMG au [www.kpmg.com/ca](http://www.kpmg.com/ca).

## Code de déontologie

Le Code sera réexaminé à la lumière des commentaires et des suggestions qui seront formulés. Le Code intègre notre mission et nos valeurs aux politiques et aux procédures détaillées que nos cabinets membres et notre personnel appliquent de façon uniforme à l’échelle mondiale.

# Nos valeurs

Nos valeurs sont au cœur de la façon dont nous accomplissons notre travail chez KPMG. Nous faisons les choses comme il se doit. Toujours.

Nos valeurs constituent les assises de nos comportements quotidiens, guidant nos décisions et façonnant notre caractère. Elles sont à la base de notre culture de résilience : nous sommes prêts à relever les défis avec intégrité, de façon à ne jamais perdre de vue notre principale responsabilité, qui est la protection de l'intérêt public. De plus, nos valeurs nous aident à aller de l'avant, que ce soit dans notre travail ou par l'exemple que nous donnons, nous permettant d'inspirer confiance et de favoriser le changement à l'échelle mondiale

## **Intégrité** : Nous faisons ce qui est juste

L'intégrité signifie que nous sommes honnêtes et justes, nos paroles correspondent à nos gestes et à nos décisions, tant au travail qu'à l'extérieur. Nous prenons nos responsabilités et nous rendons des comptes sur notre travail et nos comportements quotidiens; nous nous imposons les règles morales et éthiques les plus rigoureuses, même sous la pression.

Nous respectons nos promesses et donnons l'exemple à suivre.

## **Excellence** : Nous ne cessons jamais d'apprendre et de nous améliorer

L'excellence signifie que nous livrons sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus élevées. Nous y parvenons en faisant toujours preuve de curiosité et en prenant la responsabilité de notre apprentissage. Nous cherchons constamment à améliorer notre travail par de l'information et des observations, nous sommes

ouverts aux nouveaux défis et aux commentaires parce que c'est ainsi que nous nous perfectionnons et améliorons les choses.

## **Courage** : Nous pensons et agissons avec audace

Nous faisons preuve de courage en étant ouverts aux nouvelles idées et conscients des limites de nos connaissances et de notre expérience. Nous exerçons notre esprit critique et posons des questions en cas de doute. Nous prenons la parole si nous constatons que quelque chose ne va pas et nous soutenons ceux qui ont le courage de le faire eux-mêmes. Le courage demande une dose d'audace qui permet de sortir de sa zone de confort.

## **Ensemble** : Nous nous respectons les uns les autres et puisons notre force dans nos différences

Nous travaillons mieux quand nous le faisons ensemble : en équipe, entre équipes, et avec autrui à l'extérieur du cabinet. La collaboration a de l'importance : elle forge les opinions

et favorise la créativité. Nous sommes ouverts aux personnes qui ont des origines, des compétences, des perspectives et des expériences de vie diverses, et nous nous assurons que toutes les voix puissent se faire entendre. Nous faisons preuve d'attention et de considération pour autrui et nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.

## **Pour le mieux** : Nous faisons ce qui compte

Pour le mieux signifie que, dans nos choix de tous les jours, nous pensons à long terme. Nous voulons en effet rendre KPMG plus fort pour l'avenir. Nous ne perdons jamais de vue l'importance de notre rôle dans l'établissement de liens de confiance dans les marchés financiers et le milieu des affaires. Nous apportons un changement durable et favorable dans nos communautés locales et dans la société dans son ensemble, nous cherchons à rendre le monde meilleur.

Nos valeurs sous-tendent tout ce que nous faisons et chaque action que nous posons.



# Nos engagements

KPMG et ses employés s'engagent d'abord et avant tout à transposer nos valeurs dans tout ce qu'ils font et à toujours agir de façon conforme à la loi et à l'éthique, et dans l'intérêt du public. C'est pourquoi nos valeurs sont imbriquées dans nos engagements.

La conformité aux lois, aux règlements et aux normes professionnelles et de qualité applicables est essentielle, mais nos engagements vont au-delà de la conformité à des obligations générales envers les clients, nos collègues et la société dans son ensemble.

## Nos engagements collectifs

### Se conformer aux lois, aux règlements et aux normes

- Nous nous conformons entièrement à l'ensemble des lois, des règlements et des normes professionnelles qui s'appliquent à nous.

### Travailler avec les clients et les tiers appropriés

- Nous évaluons avec soin les clients éventuels et les tiers avec lesquels nous avons l'intention de travailler, y compris les entités gouvernementales. Les facteurs évalués comprennent l'intégrité et l'environnement dans lequel les entités concernées évoluent.
- Nous ne travaillons pas avec des clients, ni ne tissons de relations d'affaires avec des tiers, qui ne respectent pas les normes déontologiques fondamentales auxquelles nous souscrivons et qu'incarnent nos valeurs.



### Miser sur la qualité

- Nous nous engageons à fournir des services de qualité supérieure, en appliquant les méthodes et procédures de KPMG et en respectant les normes professionnelles.
- Nous acceptons uniquement les missions pour lesquelles nous pouvons nous conformer à nos normes de qualité supérieure.
- Nous réglons les situations difficiles de façon adéquate en faisant preuve d'éthique professionnelle et en consultant le personnel expérimenté dans le but de tirer les bonnes conclusions.
- Nous nous efforçons continuellement de protéger et d'améliorer l'image de marque et la réputation de KPMG.

### Préserver notre objectivité et notre indépendance

- Nous préservons notre objectivité dans le cadre de tous les travaux que nous effectuons et nous ne laissons à aucun moment des partis pris, conflits d'intérêts, ou influences indues primer sur notre jugement professionnel ou nos jugements d'affaires, y compris lorsque nous prenons une décision quant à l'acceptation ou au maintien d'une relation client ou d'une mission.
- Nous préservons notre indépendance comme auditeurs, en respectant l'esprit et la lettre des lois, règlements et normes, et en comprenant la façon dont le public peut percevoir notre rôle.
- Nous repérons et réglons les conflits d'intérêts avant d'accepter une mission pouvant présenter un risque de conflit d'intérêts. Nous avons, relativement aux cadeaux et aux divertissements, des politiques rigoureuses qui sont au moins aussi contraignantes que les exigences de la réglementation pertinente.

### Ne pas tolérer d'actes illégaux ou contraires à l'éthique

- Que ce soit au sein du cabinet ou dans le cadre de nos interactions avec des clients, des fournisseurs ou des agents publics avec lesquels nous faisons affaire, nous ne tolérons aucun comportement qui soit illégal, contraire à l'éthique ou en violation des droits de la personne.
- Nous n'acceptons ou n'offrons aucun pot-de-vin, ni ne participons à des pratiques de corruption, et nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de corruption, quelle que soit la partie en cause.

### Protéger les renseignements personnels

- Nous protégeons les renseignements confidentiels des clients et les utilisons uniquement à des fins professionnelles appropriées.
- Nous sommes honnêtes et faisons preuve de transparence quant à notre utilisation des renseignements confidentiels.
- Nous respectons la vie privée des particuliers et la confidentialité de leurs données personnelles, et nous n'utilisons pas ces données à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été recueillies.
- Nous interdisons l'utilisation des renseignements en vue de commettre un délit d'initié.
- Nous protégeons les biens et les ressources, et les utilisons seulement à des fins professionnelles appropriées.
- Nous respectons la propriété intellectuelle de KPMG, des clients, de nos concurrents et des tiers.

### Livrer une concurrence loyale

- Nous promouvons nos services de façon honnête et livrons une concurrence loyale. .
- Nous soutenons sans équivoque l'existence d'un marché libre et concurrentiel.

### Créer un environnement inclusif où chacun peut s'épanouir

- Nous nous engageons à favoriser l'égalité et une culture exempte de discrimination, que celle-ci soit basée sur la race, l'origine ethnique, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, un handicap, l'âge, l'état civil ou les croyances religieuses, ou tout autre tout autre motif de distinction illicite.
- Nous nous engageons à offrir un milieu de travail exempt de toute forme de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel.
- Nous traitons chacun avec respect et dignité.
- Nous valorisons et célébrons la différence et créons un environnement inclusif.

### Aider notre personnel à être extraordinaire

- Nous valorisons la conciliation travail-vie personnelle.
- Nous offrons un environnement de travail sain et sécuritaire.
- Nous offrons une rémunération juste et équitable.
- Nous investissons dans le perfectionnement professionnel de notre personnel afin qu'il puisse réaliser son plein potentiel.
- Nous demandons à notre personnel de soulever les questions d'ordre éthique ou professionnel sans crainte de représailles.
- Nous formons notre personnel afin qu'il favorise l'objectivité, l'éthique et le professionnalisme.

### Être socialement responsable

- Nous agissons de manière socialement responsable en participant activement aux initiatives mondiales en matière de changements climatiques, de durabilité et de développement international.
- Nous aspirons à appliquer les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.
- Nous encourageons la conscience sociale des entreprises.
- Nous renforçons le rôle de la profession comptable et établissons des liens de confiance sur les marchés financiers mondiaux.
- Nous contribuons à l'amélioration du fonctionnement de l'économie de marché.
- Nous gérons notre impact sur l'environnement de sorte à le limiter.
- Nous collaborons avec des entreprises, des gouvernements et des organismes de bienfaisance afin de favoriser le dynamisme des collectivités.

### Gagner la confiance du public

- La confiance du public se gagne grâce aux interactions avec un vaste groupe de parties prenantes externes, qu'il s'agisse d'organismes de réglementation, d'investisseurs et de clients, ou encore de collectivités locales et d'autres représentants de la société civile. Ces interactions sont parfois difficiles, mais elles apportent des perspectives différentes et de nouvelles pistes de réflexion sur la façon dont les cabinets membres de KPMG peuvent poursuivre leur essor et répondre à l'évolution du paysage commercial et aux attentes de la société.
- Nous savons que la méthode de travail des professionnels de KPMG est tout aussi importante que le travail en soi. Cela exige que nous portions une attention constante à la qualité, que nous privilégions avant tout nos responsabilités relatives au maintien de la confiance du public et que nous fassions les choses comme il se doit, chaque jour.

- Il est également essentiel que la direction donne le ton. En tant que leaders et professionnels, il importe de renforcer continuellement un engagement pour être digne de la confiance du public chaque jour.

Pour des précisions sur l'engagement de KPMG à gagner la confiance du public, consultez le dernier rapport sur la transparence de KPMG International, au [www.home.kpmg.com](http://www.home.kpmg.com).

# Nos responsabilités

## Responsabilités individuelles

Quel que soit votre rôle chez KPMG, vous devez :

- vous tenir au courant des lois, des règlements, des normes **professionnelles et des politiques de KPMG qui s'appliquent à vous dans le cadre de votre travail.** Participez aux formations, lisez les communications, utilisez les ressources de KPMG et recourez à la consultation au besoin;
- **demeurer inébranlable, quelles que soient les pressions exercées sur vous pour vous inciter à atteindre certains objectifs ou à agir de façon inappropriée.** Vous ne devez jamais faire de compromis en ce qui a trait à nos valeurs. N'ayez pas peur d'exprimer des opinions divergentes ou de délivrer des messages pouvant être malvenus;
- **mener vos affaires personnelles de manière conforme au Code;**
- **avoir le courage de vous exprimer haut et fort si quelque chose ne vous semble pas approprié.** Les membres de notre personnel qui sont témoins d'un comportement non conforme à nos valeurs ont pour responsabilité de le signaler. Voir la rubrique « Comment obtenir de l'aide », à la page suivante;
- **recourir à la consultation si vous avez un doute.** Il n'est pas attendu de vous que vous sachiez tout. Si vous croyez qu'une erreur a été commise par vous ou par quelqu'un d'autre, n'hésitez pas à recourir à la consultation.

## Responsabilités de la direction

En tant que leader chez KPMG (par exemple, si vous êtes associé ou superviseur d'une équipe), vous devez aussi :

- **donner l'exemple.** Par vos actes, vous devez montrer ce qu'on entend par faire preuve d'intégrité et agir conformément aux valeurs et aux principes énoncés dans le Code. Agissez correctement en toutes circonstances;
- **soutenir votre équipe.** Veillez à ce que les personnes que vous dirigez connaissent et comprennent le Code et aient accès aux ressources nécessaires pour se conformer à nos valeurs;
- **stimuler votre équipe.** Établissez des objectifs clairs, quantifiables et ambitieux qui promeuvent un comportement éthique et des normes élevées en matière de service à la clientèle;
- **faire respecter les normes exemplaires.** Faites appliquer les valeurs et les standards de KPMG de façon uniforme et équitable, et préconisez le respect du Code parmi les personnes que vous dirigez;
- **faire preuve de jugement.** Répondez de façon réfléchie et prudente aux personnes qui soulèvent des questions et font part de préoccupations en toute bonne foi;
- **être responsable.** Vous devez être prêt à assumer personnellement la responsabilité de toutes les lacunes dans vos agissements et dans ceux des personnes que vous dirigez.

## Résolution de dilemmes

Notre comportement – c'est-à-dire notre propre perception de ce qui est approprié, de ce qui est bien et de ce qui est d'intérêt public en général – devrait guider nos réactions aux situations qui se présentent dans le cadre de notre travail chez KPMG. Ce comportement doit être clairement conforme aux lois, règlements et normes applicables ainsi qu'aux politiques de KPMG.

Parallèlement à cela, il doit être conforme à des considérations éthiques plus vastes, dont nos valeurs et nos engagements.

Cela s'applique aux actions personnelles ainsi qu'à celles des membres d'une équipe ou d'un cabinet membre dans son ensemble.

La liste de contrôle en déontologie présentée ci-après a été élaborée dans le but de vous aider à déterminer l'attitude à adopter lorsque vous faites face à des dilemmes au jour le jour ou encore à une situation ou décision difficile

Posez-vous toujours les questions suivantes :

- Mon comportement est-il conforme aux valeurs de KPMG ainsi qu'aux normes déontologiques et professionnelles auxquelles il est assujéti?
- Mes actes sont-ils conformes aux politiques de KPMG ainsi qu'aux lois et règlements applicables?
- Ma décision représente-t-elle la bonne chose à faire?

- Ma décision se fonde-t-elle sur un jugement professionnel responsable?
- Suis-je capable de prendre une décision objective ou dois-je recourir à la consultation?
- Le défaut de recourir à la consultation à l'égard d'une question pourrait-il être perçu a posteriori comme une erreur?
- Suis-je convaincu du fait que ma décision ne porterait pas atteinte à la réputation et à l'image de marque de KPMG si elle était rendue publique?
- Les actes d'un collègue ou d'un client sont-ils conformes aux lois, aux règlements et aux normes déontologiques applicables ainsi que, s'il s'agit d'un collègue, aux politiques de KPMG?

Si vous avez répondu par la négative à l'une de ces questions ou si vous n'êtes pas certain de votre réponse, vous devez obtenir de l'aide. Cela s'applique notamment aux situations suivantes :

- vous n'êtes pas certain de l'interprétation des politiques, lois, règlements ou normes professionnelles applicables, dont bon nombre peuvent s'avérer complexes;
- la ligne de conduite à adopter n'est pas clairement tracée, en raison de divergences d'opinions;
- les actions (ou l'inaction) ou les décisions envisagées vous mettent mal à l'aise;
- la situation que vous vivez est complexe ou à risque élevé.

# Comment obtenir de l'aide

De l'aide et des directives sont toujours offertes. Vous n'êtes pas censé traiter les situations complexes de votre propre chef, et vous ne devriez pas tenter de le faire.

Lorsque vous avez besoin d'aide, de nombreuses possibilités s'offrent à vous. Choisissez celles qui vous semblent les plus appropriées, compte tenu de la situation. Voici des exemples de personnes et de services auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir de l'aide :

- votre superviseur, votre supérieur hiérarchique ou votre conseiller en rendement;
- l'associé responsable de la mission;
  - l'associé directeur canadien, Gestion des risques et de la qualité;
- l'associé responsable, Déontologie et indépendance;
- l'associé responsable, Qualité et gestion des risques;
- les professionnels des Ressources humaines;
- le Bureau du conseiller juridique.

**Si vous n'êtes pas à l'aise de discuter de la situation avec l'une de ces ressources, vous pouvez utiliser :**

- la ligne directe canadienne Éthique et conformité
- cliquez sur le [lien](#) pour obtenir de plus amples renseignements;
- la ligne directe de KMG International
- cliquez sur le [lien](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

De plus, vous pouvez vous tourner vers les ressources mondiales ou régionales pour obtenir de l'aide, demander conseil ou faire part de vos préoccupations. Ces ressources comprennent :

- le groupe mondial Qualité et gestion des risques;
- le Bureau international du conseiller juridique ;
- l'associé responsable, Gestion des risques, de votre région.





# Ligne directe canadienne Éthique et conformité

Chez KPMG, nous sommes déterminés à offrir des services de grande qualité et à respecter des normes élevées en matière d'éthique dans nos pratiques et nos opérations. Nos valeurs sont au cœur de notre culture. Notre réussite repose – et devra toujours reposer – sur notre volonté de performance et d'intégrité, en tout temps et dans tout ce que nous entreprenons. Nous devons faire preuve de la même intégrité dans notre travail que dans notre vie personnelle.

L'un des éléments essentiels de notre culture d'intégrité est la mise en place d'un système efficace permettant à tous nos employés de soulever des questions ou des préoccupations en matière de droit, de conformité et d'éthique, sans crainte de représailles. À cet égard, la Ligne directe Éthique et conformité de KPMG au Canada a été mise sur pied pour permettre de signaler de manière confidentielle les cas possibles de conduites contraires à la loi ou à la déontologie, ainsi que les cas possibles de mauvaise conduite, s'il n'est ni efficace ni possible de passer par les voies normales

de communication, compte tenu des circonstances.

Quel que soit le moyen utilisé, tous les signalements sont traités de manière confidentielle, dans la mesure permise par la loi et conformément à l'obligation de KPMG d'examiner et de prendre en charge le cas signalé.

Tous les employés de KPMG, de même que les clients, les entrepreneurs, les fournisseurs et d'autres tiers, peuvent utiliser la Ligne directe canadienne Éthique et conformité pour effectuer un signalement en lien avec KPMG au Canada.

Nous vous encourageons à envisager de faire part de vos préoccupations à votre personne-ressource habituelle au sein du cabinet. Plusieurs options vous sont offertes pour obtenir de l'aide; vous devriez choisir celles qui vous semblent les plus appropriées à la situation. Rappelez-vous que, dans certaines situations, les normes de KPMG ou de la profession peuvent exiger la tenue de consultations. Dans ce cas, vous pouvez commencer par vous adresser à votre superviseur ou à votre conseiller en rendement.

**Vous pouvez faire part de vos inquiétudes à la Ligne directe canadienne Éthique et conformité de deux façons :**



par téléphone, en composant le numéro sans frais de KPMG au Canada :  
**+1-833-554-5107**



ou en ligne, en accédant au système de dénonciation à l'adresse :  
**[www.clearviewconnects.com](http://www.clearviewconnects.com)**

# Respect du Code de déontologie canadien

Chaque personne chez KPMG est tenue de respecter le *Code de déontologie* canadien et de confirmer qu'elle est en conformité à cet égard.

Le Code de déontologie rappelle à chacun d'entre nous la façon dont nous devons nous comporter, quelles que soient les difficultés qui se présentent dans notre milieu d'affaires local. C'est pourquoi chaque personne chez KPMG doit suivre une formation périodique sur le Code et sera tenue responsable si son comportement n'est pas conforme à celui-ci.

## **Exprimez-vous haut et fort**

Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous met mal à l'aise, nous vous demandons de faire preuve de courage et de vous exprimer haut et fort. Cela inclut les situations où vous croyez que des collègues ont un comportement inapproprié ou non conforme au Code.

Chaque personne chez KPMG a pour responsabilité – et est tenue – de signaler les activités qui pourraient potentiellement être illégales ou en violation des valeurs et des politiques de KPMG, ainsi que des lois, des règlements ou des normes professionnelles applicables.

KPMG prendra les mesures qui s'imposent relativement aux cas 16 Code de déontologie canadien identifiés de non-respect du Code

ou des politiques ou procédures pertinentes qui s'y rattachent.

Cette obligation s'applique notamment aux situations dans lesquelles vous savez ou soupçonnez que des collègues, des clients ou des parties associées à des clients, des fournisseurs, des sous traitants ou d'autres tiers associés au cabinet se livrent ou sont sur le point de se livrer à des activités illégales ou contraires à l'éthique.

La question de l'ampleur du problème ou de l'identité des personnes impliquées importe peu.

Les personnes qui font un signalement en toute bonne foi ne subiront aucun préjudice, sans égard à la question de savoir si, en fin de compte, la préoccupation s'avérera fondée. Il est interdit aux cabinets membres et au personnel de KPMG de prendre des mesures de représailles contre quiconque a eu le courage de parler haut et fort en toute bonne foi. Les représailles constituent une violation grave au Code de déontologie, et tout membre de KPMG qui exerce des représailles fera l'objet de mesures disciplinaires.



# Personnes-ressources et rétroaction

Nous serions ravis de recevoir vos commentaires ou suggestions en vue d'améliorer le Code.

Si vous pensez qu'un élément a été oublié ou peut être amélioré, veuillez nous en faire part en communiquant avec l'associé directeur canadien, Qualité et gestion des risques, le chef de la conformité ou l'associé responsable, Gestion des risques, de votre service fonctionnel.

**#RealisonsLe**



**[kpmg.com/ca/fr](https://kpmg.com/ca/fr)**

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte à l'avenir. Vous ne devriez pas y donner suite à moins d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2025 KPMG S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG. 29271